

# « Parcours Starter »

La culture s'invite au collège

## SÉLECTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS « PARCOURS STARTER »

Après examen des propositions reçues, la mise en œuvre des projets « parcours starter » s'effectue en différentes étapes :

1. Pré-validation des projets par le comité technique d'instruction sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le document d'appel à projets à la rubrique « Modalités de sélection des projets ». Ce comité est composé des représentants du Conseil Départemental, de l'Éducation Nationale et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.
2. Trois cas de figures sont alors possibles :

La Commission Permanente de l'Assemblée Départementale	
<b>NE VALIDE PAS</b> la proposition de projet	<b>VALIDE</b> la proposition de projet et attribue une subvention pour sa réalisation sous réserve que le projet soit accueilli dans un collège

